

# SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 18 FEVRIER 2020



## Proposition médaille de Ligue

**Vous souhaitez récompenser un membre bénévole de votre club qui œuvre depuis des années pour le football et que vous estimez méritant.**

Vous pouvez lui proposer une récompense en lui permettant d'être honoré **de la médaille de Ligue**.

Pour cela, merci de compléter le formulaire ci-dessous et de le retourner au **Secrétariat du District pour le 20 FEVRIER** délai de rigueur.

Un tirage au sort sera effectué si les demandes dépassent le contingent attribué au District.

[CV Formulaire LIGUE](#)

## *Appel à candidatures Assemblée Générale*

### **Assemblée Générale d'Été du District**

Le District fait appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'accueil de l'Assemblée Générale qui aura lieu le **vendredi 19 juin** en soirée.

**La date butoir du dépôt de candidatures est fixée au 28 février 2020.**

Pour l'organisation, le Cahier des charges est à votre disposition, demandez le auprès du secrétariat.

## *Appel à candidatures : Journée Nationale U7-U9 le 6 juin 2020.*

Les clubs intéressés par l'organisation de cette journée peuvent candidater par courrier ou mail en précisant s'il existe une préférence pour la catégorie U7 ou U9, et le nombre de terrains à disposition.

**Les candidatures sont à adresser pour le 1er mars au plus tard.**

## *Appel à candidatures : Finales des coupes de l'Isère*

Les commissions sportive et féminines lancent un appel à candidature pour les clubs souhaitant accueillir les Finales de Coupes :

Le 6 juin 2020 : Finales Jeunes

Le 7 Juin 2020 : Finales Seniors

Le 14 Juin 2020 : Finales Féminines

Les candidatures sont à adresser au District pour le 5 mars date butoir.

Cahier des charges à la demande, auprès du District.

### TRESORERIE

#### **FORFAIT GENERAL FOOT A8**

**Du 13 Février 2020**

**Amende 44 €**

AS FONTAINE FEMA8D2

#### **FORFAIT JOURNEE**

**Du 14-16 Février 2020**

**Amende 32 €**

VERSAU D5  
UO PORTUGAL FEMA8  
VEZERONCE HUERT FEMA8  
MANIVAL U18D3  
G. FURE ISERE U18D3  
CHIRENS U18D3  
BALMES NORD ISERE U18D3  
CREYS MORESTEL U18FA8D2  
DOMARIN U15D3  
G. FURE ISERE U13D2  
FC 2A VETA8GR  
EYZIN ST SORLIN VETA8NI

#### **FMI NON RETOURNEE**

**Du 15 Février 2020**

**Amende 75 €**

GRESIVAUDAN U15D30

#### **FM NON RETOURNEE**

**Du 8 Février 2020**

**Amende 75 €**

G. FURE ISERE U13D2  
O. NORD DAUPHINE U13D3  
VIRIEU VALONDRAS U13D4  
VAREZE U13D4

#### **NON SAISIE DE RESULTATS SUR FOOTCLUBS**

**Du 10 au 16 Février 2020**

**Amende 11 €**

VOREPPE U13D2  
VOREPPE U13D3  
BATIE MONTGASCON FA8D2  
ABBAYE CPSENTA8  
USVO U13D3  
BAJATIERE U13D4  
EYZIN SAINT SORLIN FC FA8D2

#### **NON RETOUR DU DEFI JONGLAGE**

**Journée 3**

**Challenge Festival Isère**

**Amende 25 €**

VERSOU 2  
FC MISTRAL 2  
FC MISTRAL 3  
GIERES 2  
BAJATIERE

**CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 JANVIER 2020**

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

**17-3 – Procédures et Sanctions :**

- a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.
- b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 3 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 3 ou 6 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.
- c) Si 6 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, une dernière mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception lui est adressée, et si le règlement n'est pas effectué sous une semaine à compter de l'envoi du courrier électronique avec accusé de réception, il est suspendu au sens de [l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F.](#) : « Un club suspendu par la Fédération ne peut prendre part à aucun match officiel ou amical et est considéré comme forfait pour tous les matchs officiels qu'il aurait à disputer pendant le temps de sa suspension. Il ne peut se faire représenter aux réunions de Districts, de Ligues ou de la Fédération. » Cette suspension du club est notifiée sur le site internet du District.

**Les clubs ci-dessous se verront suspendus au sens de l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F (voir ci-dessus), avec date d'effet le 20 Février 2020.**

582053 VIRIEU FUTSAL R.C.  
664082 UMICORE FOOT

**CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 17 FEVRIER 2020**

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

**17-3 – Procédures et Sanctions :**

- a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

**Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 2 Mars 2020.**

536259 ST MAURICE L'EXIL (sous réserve d'encaissement)  
547135 POISAT AC  
548844 NIVOLET FC

**CORRESPONDANCES**

**TRANSMISES AUX COMMISSIONS :**

**DISCIPLINE** : BRIOUA M. – BEDAR N. – MERLIN D. – BEN FREDJ R. – MERLIN D. – VIE ET PARTAGE – GIROUD M. – AKYUREK M. – SEMIH D. – HERIVault A. – MAYETTE B. – AZOUZ A. – GUILLOT F. – VERNOTTE A. – MAREY A. – HAMILA S. – LEROUX S. – KOUBAA K. – DI CHIARO Y. – CHOROK A. – THOMET J. – VERNOTTE A. – KEITA I. – BOULORD J.M. – GUEDOUAR R. – SOUDANI H. – MORE C.

**APPEL** : ECHIROLLES – UMICORE FOOT – BALMES NORD ISERE – AJA VILLENEUVE

**REGLEMENTS** : ECHIROLLES – ST ANDRE LE GAZ – DURAND N. – UMICORE

## RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	<a href="mailto:district@isere.fff.fr">district@isere.fff.fr</a>
PRESIDENT	<a href="mailto:mmuffat-joly@isere.fff.fr">mmuffat-joly@isere.fff.fr</a>
VICE PRESIDENT DELEGUE	<a href="mailto:herve.giroud-garampon@isere.fff.fr">herve.giroud-garampon@isere.fff.fr</a>
TRESORIER	<a href="mailto:jraymond@isere.fff.fr">jraymond@isere.fff.fr</a>
COMPTABILITE	<a href="mailto:comptabilite@isere.fff.fr">comptabilite@isere.fff.fr</a>
SECRETAIRE GENERAL	<a href="mailto:secretaire-general@isere.fff.fr">secretaire-general@isere.fff.fr</a>
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	<a href="mailto:elisabeth.belot@isere.fff.fr">elisabeth.belot@isere.fff.fr</a>
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	<a href="mailto:thomas.bartolini@isere.fff.fr">thomas.bartolini@isere.fff.fr</a>
EDUCATEUR SPORTIF	<a href="mailto:david.cazanove@isere.fff.fr">david.cazanove@isere.fff.fr</a>
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	<a href="mailto:jeremy.hugonnard@isere.fff.fr">jeremy.hugonnard@isere.fff.fr</a>
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	<a href="mailto:nicolas.brotons@isere.fff.fr">nicolas.brotons@isere.fff.fr</a>

E-mails Commissions	
APPEL	<a href="mailto:appel@isere.fff.fr">appel@isere.fff.fr</a>
ARBITRES	<a href="mailto:arbitres@isere.fff.fr">arbitres@isere.fff.fr</a>
DELEGATIONS	<a href="mailto:delegations@isere.fff.fr">delegations@isere.fff.fr</a>
DISCIPLINE	<a href="mailto:discipline@isere.fff.fr">discipline@isere.fff.fr</a>
FOOT ENTREPRISE	<a href="mailto:foot-entreprise@isere.fff.fr">foot-entreprise@isere.fff.fr</a>
FUTSAL	<a href="mailto:futsal@isere.fff.fr">futsal@isere.fff.fr</a>
SPORTIVE	<a href="mailto:sportive@isere.fff.fr">sportive@isere.fff.fr</a>
TERRAINS	<a href="mailto:terrains@isere.fff.fr">terrains@isere.fff.fr</a>
FEMININES	<a href="mailto:feminines@isere.fff.fr">feminines@isere.fff.fr</a>
ETHIQUE ET PREVENTION	<a href="mailto:ethique@isere.fff.fr">ethique@isere.fff.fr</a>

**Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.**